

Commune d'ALBON
Drôme

Nombre de conseillers

En exercice :	19
Présents :	12
Votants :	15
Pour :	15
Contre :	
Nul ou blanc :	
Abstention :	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit mars, à dix-neuf heures, le Conseil municipal d'ALBON, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Philippe BECHERAS, Maire.

Date de la convocation : 22 mars 2022.

Présents : Mmes ROUMEAS Raphaëlle, AIME Christine, BRUNET Agnès, CHOMEL Marie-Laure, ALLEON Christiane, JOUFFROY Jessica
M. BECHERAS Philippe, MONNIER Yves, SERIGNE Pascal, EUVRARD Julien, FOURNIER Charlie, FOURT Romaric.

Absents excusés : M. DELAUNAY Jean a donné pouvoir à M. MONNIER Yves
M. DECORME Didier a donné pouvoir à Mme BRUNET Agnès
Mme PONTUS Anne-Marie a donné pouvoir à M. BECHERAS Philippe

Absents : Mme OTTOGALLI Stéphanie, CHALEAT Céline, VASSY Céline et M. GUILLERMIN Serge.

Mme ROUMEAS a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 05/ 2022

DELIBERATION PRESCRIVANT LA REVISION « ALLEGEE » n°1 DU PLU, DEFINISSANT LES OBJECTIFS POURSUIVIS ET FIXANT LES MODALITES DE CONCERTATION

Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-11, L.153-34 et L.103-2 ;
Vu le schéma de cohérence territoriale de des Rives du Rhône dont la révision a été approuvée le 28 novembre 2019 ;
Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 27 février 2014, modifié le 25 février 2019 puis le 22 novembre 2021;

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L.153-34 du code de l'urbanisme, le PLU fait l'objet d'une révision allégée lorsque le projet « a uniquement pour objet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou est de nature à induire de graves risques de nuisance, sans qu'il soit porté atteinte aux orientations définies par le plan d'aménagement et de développement durables ».

Dans ce cas, le projet de révision arrêté fait l'objet d'un examen conjoint de l'Etat et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme.

Considérant que l'objet unique de la révision consiste à réduire certains espaces boisés classés dans le but de permettre la réalisation d'une station d'épuration et de favoriser le bon fonctionnement, la sécurité et la sureté des lignes haute tension à la demande de RTE, Monsieur le maire propose en conséquence, une révision allégée du PLU.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

1. de prescrire la révision allégée n°1 du PLU avec pour objectifs :
 - a. de permettre l'implantation d'une nouvelle station d'épuration au hameau de St Martin des Rosiers. Les eaux usées de ce hameau sont actuellement traitées par un lagunage construit en 1980 et les effluents traités ne respectent plus les normes de rejet actuelles ce qui dégrade la qualité du milieu récepteur : le Bancel. Le site envisagé pour la construction de la nouvelle station d'épuration est traversé par un espace boisé classé. Afin de permettre le passage des canalisations, il convient donc d'en supprimer une partie,
 - b – de permettre, à la demande de RTE, de garantir le bon fonctionnement, la sécurité et la sûreté du système électrique en supprimant quelques espaces boisés classés situés sous les lignes haute tension,
 - c – de permettre et de garantir le bon fonctionnement, la sécurité et la sûreté des canalisations de transport de matières dangereuses
2. d'approuver les objectifs ainsi développés selon l'exposé des motifs et le contenu détaillés ci-dessus ;
3. de définir, conformément aux articles L.103-3 et L.103-4 du code de l'urbanisme, les modalités de concertations suivantes qui seront strictement respectées pendant toute la durée de l'élaboration du projet :
 - Information de la population par voie de presse et affichage en mairie et sur les panneaux d'information de la Commune,
 - Possibilité de consigner les observations sur un registre ouvert à cet effet aux heures d'ouverture du secrétariat de la Mairie ou de faire parvenir par écrit leurs observations qui seront annexées au registre de concertation,
 - Mise à disposition du public du dossier au fur et à mesure de son élaboration
4. de donner délégation au maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant la révision allégée du PLU ;
5. d'inscrire les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision allégée du PLU au budget de l'exercice considéré en section d'investissement ;
6. d'associer les personnes publiques mentionnées aux articles L.123-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme.
7. de consulter au cours de la procédure, si elles en font la demande, les personnes publiques prévues au titre des articles L.132-12 et L.132-13.
8. Conformément à l'article L.153-11 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée:
 - A Madame la Préfète de la Drôme
 - Au Président du Conseil Régional ;
 - A Madame la Présidente du Conseil Départemental ;
 - Aux présidents des Chambres de commerce et d'industrie, de métiers et de l'artisanat et d'agriculture ;
 - Au président du SCOT RIVES DU RHONE ;
9. Conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Fait et délibéré à ALBON, le 28 mars 2022.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,
Philippe BECHERAS





ATTESTATION DE PUBLICITE

Monsieur le Maire certifie que l'arrêté n°18/2022 a été affiché en mairie à compter du 1^{er} avril 2022 pour une durée au moins égale à un mois.

L'avis à insérer dans un journal d'annonce légale diffusé dans le département huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public, est paru :

- Dans le Dauphiné Libéré le 04 avril 2022

Cet avis a également été publié par voie d'affiches en mairie.

A ALBON, le 04/04/2022

Le Maire,

Philippe BECHERAS



Constitutions de sociétés

S.C.I LA DUNY FAMILY

mes d'un acte sous seing privé en date du 29/03/2022
SAS, il a été constitué une Société Civile Immobilière /
sentant les caractéristiques suivantes :

ination sociale : S.C.I LA DUNY FAMILY
ocial : Acquisition, gestion, exploitation et
fration, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers
obiliers et toutes opérations s'y rattachant.

ocial : 811 Route du Lac, Quartier la Vignasse, 07210
SSAUVÉ

ocial : 10 000 € soit 1000 parts de 10 €

99 ans à compter de son immatriculation au Registre

ermece et des Sociétés

e : Mme DE CAMPOS épouse DUNY Cindy

ant : 811 Route du Lac, Quartier la Vignasse 07210
SSAUVÉ

nt : Mr DUNY David

ant : 811 Route du Lac, Quartier la Vignasse 07210
SSAUVÉ

signés en qualité de Gérants pour une durée de 99 ans.

ulation en cours au RCS d'Aubenas.

Pour avis, La Gérance

500

TOTOR ET CELINE

e SSP du 31/03/2022, il a été constitué une SARL ayant
ctéristiques suivantes :

ination : TOTOR ET CELINE

ocial : Fabrication artisanale associée à la vente de plats
nsommation immédiate sur éventaires et marchés, à
on de boissons alcoolisées,

ocial : 210-chemin du Stade 26740 Savasse.

ocial : 5000

99 ans

e : M. MORETTI SALVATORE, demeurant 210 chemin

e 26740 Savasse

ulation au RCS de Romans sur Isère

00

SU ÉNERGÉTIQUE ET SANTÉ

nes d'un ASSP en date du 27/03/2022, il a été constitué
SU ayant les caractéristiques suivantes :

ination : ENERGETIQUE ET SANTE

IAS

ocial : La Société a pour objet en France et à l'étranger :

és de santé humaine non classée ailleurs

de conseils et coaching en santé holistique

ation en magnétisme, en énergétique, reiki, en

modélage de soins et bien-être

titations individuelles à l'adresse de la SASU ou à

du particulier ou en structure en lien avec l'activité

s en lien avec l'objet social

ntions auprès de structures (EPADH, clinique, hôpital,

de formation...)

opérations quelconques destinées à la réalisation de

ocial.

sation de journées ou week-ends ou salons en lien avec

ocial

re, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous

s, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant

ivité

ocial : 11 rue de la fontaine, chez Mme Boucly, 26320

rcel lès Valence

1 000 €

99 ans à compter de son immatriculation au RCS

nt : Madame Boucly valerie, demeurant 11 rue de la

26320 Saint Marcel lès Valence

on aux assemblées et droits de votes : La Société est

tée, dirigée et administrée par un Président, personne

ou morale, associé ou non associé de la Société.

tion : Le Président est désigné pour une durée

AVIS

Enquêtes publiques

COMMUNE DE SAINT ÉTIENNE DE VALOUX (ARDÈCHE)

Enquête publique

Enquête du 19 avril 2022 au 5 mai 2022 pour le projet de
déaffectation et d'aliénation d'un tronçon de chemin rural dit
«Chemin de Montferat» et également sur le projet de création
d'un nouveau tronçon de chemin rural situé sur la partie Nord
de la parcelle cadastrée section A n°363

Toute personne pourra déposer ses observations soit sur le
registre papier, soit par courrier postal adressé au commissaire
enquêteur en mairie, ou par message électronique à l'adresse :

permanence-creation-valoux@gmail.com
**Permanence de M. Jean Pierre REVOL, commissaire
enquêteur, en mairie le mardi 19 avril 2022 de 13h30 à 15h**

302179600

Plan local d'urbanisme



COMMUNE D'ALBON

Révision

avec examen conjoint n°1 et modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération du 28 mars 2022, le Conseil Municipal a prescrit
la révision avec examen conjoint n°1 du Plan Local d'Urbanisme
(PLU). L'objet est la réduction de certains espaces boisés
classés. Elle définit les objectifs poursuivis ainsi que les
modalités de la concertation.

Par arrêté du 31 mars 2022, Monsieur le Maire a prescrit la
modification n°1 du PLU. Cette modification porte sur les
objectifs suivants : mise en compatibilité avec le SCOT des
Rives du Rhône, suppression de l'emplacement réservé n°1 et
modification du règlement des zones A et N.

Cette délibération et cet arrêté sont affichés et peuvent être
consultés en mairie pendant un mois.

302293300



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE DRÔME EN BIOVALLÉE (CCVD)

Commune de Livron sur Drôme - 26 250 Avis d'affichage

Prescription d'une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune (PLU)

L'arrêté du président de la CCVD n°92 /2022 en date du
31/03/2022 fait l'objet d'un affichage au siège de la CCVD et en
mairie de LIVRON SUR DROME durant 1 mois minimum.

L'arrêté susmentionné n°92/2022 du 31/03/2022 prescrit la
procédure de modification n°4 du plan local d'urbanisme (PLU)
de la commune de Livron sur Drôme (26250).

-Le dossier relatif à cette procédure sera tenu à la disposition
du public au siège de la Communauté de Communes du Val de
Drôme en Biovallée (96 Ronde des Alisiers - Ecosite du Val de
Drôme - 26400 Eure) et en mairie de LIVRON SUR DROME (90
avenue Joseph Combiér 26250 LIVRON SUR DROME), aux jours et
heures d'ouverture habituels.

-Il sera également publié en ligne sur le site internet de la CCVD:
www.valdedrome.com

302348500

DR017-V1

P1 T7 C8 PD adv1

LDLDR0GE117

LE CARNET | ANNONCES LÉGALES

ARDÈCHE

48 pompiers volontaires débutent leur formation



Le colonel Alain Juge a accueilli 48 nouveaux sapeurs-pompiers volontaires issus de 21 centres d'incendie et de secours de l'Ardèche.

Alors que les nouveaux pompiers ardéchois ont été accueillis, rencontre avec trois nouvelles recrues originaires de Privas.

Samedi 2 avril, au service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche, à Privas, a eu lieu la journée d'accueil de 48 sapeurs-pompiers volontaires de l'Ardèche issus de 21 centres d'incendie et de secours. C'est un moment privilégié permettant aux recrues de découvrir le Sûs de l'Ardèche et de débiter leur formation.

Accueillis par le colonel Alain Juge, les nouveaux arrivants ont signé leur acte d'engagement après avoir pris connaissance de la charte nationale.

Parmi ces nouveaux engagés, trois sont rattachés à Privas : Samantha Zaessinger, 16 ans, Lucas Leite, 16 ans, et Emeric Crouzet, 26 ans. Chacun a des proches ou amis qui sont engagés comme sapeurs-pompiers volontaires. « Je suis entrée directement en formation, raconte Samantha Za-



De gauche à droite, les trois Privadoises Lucas Leite, Samantha Zaessinger et Emeric Crouzet font partie des nouveaux arrivants.

singer. J'ai fait ce choix pour aider les gens. Le côté sportif ne me fait pas peur, je fais beaucoup de foot. Les tests se sont bien passés. J'aimerais entrer dans la gendarmerie, je dois donc passer le bac avant d'intégrer l'école militaire. » Lucas Leite l'affirme : « Bien sûr, je me suis aussi orienté vers cet engagement pour aider les gens. Je suis très sportif et c'est aussi cet aspect qui m'attire, même si je manque un peu de souplesse. J'aime ce côté qui bouge. Je souhaiterais en faire mon métier. »

« Personnellement, je suis engagé depuis 2019, détaille Emeric Crouzet. J'ai été muté

du Rhône sur Privas pour des raisons professionnelles. J'ai donc une expérience sur le terrain et ai suivi plusieurs formations complémentaires. J'aime le côté multimissions de ce métier. Je suis responsable technique dans une entreprise. Pour moi, ce partage est une activité professionnelle différente et mon engagement comme sapeur-pompier volontaire est un équilibre qui me convient. En plus, cela me permet de faire profiter de mon expérience dans le cadre de mon travail. »

Lire aussi en page 6.

DRÔME

Les retraités de la gendarmerie en assemblée générale



Des gerbes de fleurs ont été déposées sur la stèle du major Vignaux.

L'Union nationale des personnels et retraités de la gendarmerie de la Drôme s'est réunie en l'espace culturel de l'hôtel de ville de Livron afin de réaliser sa tradition-

nelle assemblée générale. Créée en 1946, cette association de militaires de tous grades de la gendarmerie (retraités, actifs et réserves), ainsi que les veuves

compte actuellement près de 30 000 adhérents. Sa vocation initiale est centrée sur la défense des intérêts des retraités, veuves et actifs de la gendarmerie nationale. S'est rajouté un esprit de solidarité entre générations et sans distinction d'origine.

De nombreuses récompenses de reconnaissance ont été faites à l'occasion de cette assemblée aux membres de l'association.

À l'issue de la réunion, les membres présents, accompagnés du maire Francis Fayard, se sont rendus sur la stèle du major Jean-Pierre Vignaux pour lui rendre un hommage. Cet hommage sera renouvelé par l'équipe municipale le 22 juin 2023 prochain, date anniversaire des 30 ans de sa disparition [il avait été tué par balles en service commandé le 22 juin 1993, NDLR].

Le Dauphiné Libéré - Vaucluse Matin

Président-Directeur Général : Philippe Carfi
Directrice Générale déléguée, Directrice de la publication : Noëlle Besnard
Rédacteur en chef : Guy Abonnenc

S.A. LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ
Capital : 24 769 520 €
Durée 99 ans à compter du 14 juin 1945
Siège social : 650 route de Valence 38913 Veurey Cedex
Tél. 04 76 88 71 00
Fax 04 76 88 80 20
ledauphine.com
Publication : GROUPE DAUPHINÉ MÉDIA
Commission paritaire n° 04 26 C 83387
ISSN : Le Dauphiné Libéré n° 0220-8261
Vaucluse-Matin n° 0220-8253

Impression : Le Dauphiné Libéré - Veurey
Trirage moyen 247 410 exemplaires
Origine du papier : France
Taux de fibres recyclées : 83,5%
Écopolystation : Pilot 0.01 Kg/tourne de papier.

Audience mesurée par :

AUDIPRESSE



Publiez vos marchés publics
ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

Publiez vos formalités
ledauphine.viedessocietes-eurolegales.com

le dauphiné

Le Journal d'Annonces Légales de référence

CONTACTS
DRÔME-ARDÈCHE
04 75 71 71 68
04 75 72 72 33

VIES DES SOCIÉTÉS

Dissolutions

RELIEFS-H

SAS au capital de 5 000 €
Siège social : 310 Chemin des Roquettes - 07170 Lavilledieu
RCS Aubenas 949 227 425
L'Assemblée générale extraordinaire du 12/01/2022 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2021. Elle a nommé pour une durée limitée en qualité de liquidateur Monsieur Caréte Christophe, demeurant 75 route de Lazuel, 07200 Aubenas et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce Aubenas.
Christophe Caréte

301958400

Convocations

LIGUE CONTRE LE CANCER DE L'ARDÈCHE

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Ligue contre le cancer de l'Ardèche aura lieu le 14 avril 2022 à 18h salle de la Comballe à Veyras (07000)
Ordre du jour :
- L'élection de la Présidente
- Le rapport moral 2021
- Le rapport financier 2021
- Le rapport du Commissaire aux Comptes
- Questions diverses
Renseignements cd07@ligue-cancer.net ou 0475641919

301947500

Modifications statutaires

EARL DU MARCONNET

EARL DU MARCONNET EARL au capital de 7 500 15 rue Ann Garreau 38550 SABLONS 513 295 253 R.C.S. VIENNES Aux termes de l'AGE en date du 02/12/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 8 chemin de Bonnes Est 26140 SAINT RAMBERT D'ALBON. L'objet et la durée restent inchangés. Le gérant M. Nicolas BUAUD, demeurant au 3 rue du Dauphiné 38550 SABLONS, La société sera radiée du RCS de Viennes et immatriculée au RCS de Romans.

300555100

Constitutions de sociétés

S.C.I LA DUNY FAMILY

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29/03/2022 à ALLISSA, il a été constitué une Société Civile Immobilière / SCI présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : S.C.I LA DUNY FAMILY
Objet social : Acquisition, gestion, exploitation et administration, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et toutes opérations s'y rattachant.
Siège social : 811 Route du Lac, Quartier la Vignasse, 07210 ROCHESSAUVE
Capital social : 10 000 € soit 1000 parts de 10 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés.
Gérance : Mme DE CAMPOS épouse DUNY Cindy Demeurant 811 Route du Lac, Quartier la Vignasse 07210 ROCHESSAUVE
Cofondateur : M. DUNY David Demeurant 811 Route du Lac, Quartier la Vignasse 07210 ROCHESSAUVE
Sont désignés en qualité de Gérants pour une durée de 99 ans. Immatriculation en cours au RCS d'Aubenas.
Pour avis, La Gérance

30194600

TOTOR ET CELINE

Par acte SSP du 31/03/2022, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : TOTOR ET CELINE
Objet social : Fabrication artisanale associée à la vente de plats pour consommation immédiate sur éventaires et marchés, à l'exception de boissons alcoolisées.
Siège social : 210 chemin du Stade 26740 Savasse.
Capital : 5000 €
Durée : 99 ans
Gérance : M. MORETTI SALVATORE, demeurant 210 chemin du Stade 26740 Savasse.
Immatriculation au RCS de Romans sur le 4

302374000

SASU ÉNERGÉTIQUE ET SANTÉ

Aux termes d'un ASP en date du 27/03/2022, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : ÉNERGÉTIQUE ET SANTÉ
Objet social : La Société a pour objet en France et à l'étranger :
- Activités de santé humaine non classées ailleurs
- Services de conseil et coaching en santé holistique
- Formation en magnétisme, en énergétique, reiki, en massage-moëlage de soins et bien-être
- Consultations individuelles à l'adresse de la SASU ou à domicile du particulier ou en structure en lien avec l'activité
- Ateliers en lien avec l'objet social
- Interventions auprès de structures (EPADH, clinique, hôpitaux, centres de formation)...
- Toutes opérations quelconques destinées à la réalisation de l'objet social.
- Organisation de journées ou week-ends ou salons en lien avec l'objet social
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant cette activité
Siège social : 11 rue de la fontaine, chef Mné Boucly, 26320 Saint Marcel les Valence
Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Romans
Président : Madame Boucly Valérie, demeurant 11 rue de la fontaine, 26320 Saint Marcel les Valence
Admission aux assemblées et droits de vote : La Société est représentée, dirigée et administrée par un Président, personne physique ou morale, associé ou non associé de la Société.
Désignation : Le Président est désigné pour une durée

déterminée ou non par l'associé unique qui fixe son éventuelle rémunération. Lorsque le Président est une personne morale, celle-ci doit obligatoirement désigner un représentant permanent personne physique.
Clause d'agrément :
Article 10 - Forme des actions. Les actions sont obligatoirement nominatives. Elles sont inscrites au nom de leur titulaire dans des comptes et des registres tenus par la Société à cet effet.
Article 11 - Libération des actions.
Toute souscription d'actions en numéraire est obligatoirement accompagnée du versement de la quantité minimale prévue par la loi et, le cas échéant, de la totalité de la prime d'émission. Le surplus est payé en une ou plusieurs fois aux époques et dans les proportions qui seront fixées par l'organe dirigeant en conformité de la loi.
Article 12 - Transmissions des actions
Les transmissions d'actions consenties par l'associé unique s'effectuent librement. La transmission des actions s'opère par versement de compte à compte du cédant au compte du cessionnaire sur production d'un ordre de mouvement.
Article 13 - Location d'actions.
La location des actions est Interdite.

301981500

Cessation de garantie

AVIS

La Compagnie Européenne de Garanties et Cautions, dont le siège social est sis 16, rue Hoche - Tour Kupka B - La Défense cedex (92919), RCS de Nanterre, N° 862 506 079, fait savoir que les garanties financières dont bénéficie l'EARL A-BALDO IMMOBILIERIC est 87 Grande Rue 28700 PIERRELATTE, RCS N° 480 725 100, accordées pour les activités de GESTION IMMOBILIERIC et de SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ, visées par la loi n°70-3 du 2 janvier 1970 et ses textes subséquents, cessent trois jours francs après la publication du présent avis. Les créances s'il en existe, devront être produites au siège de la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions dans les trois mois de cette insertion.

301708200

Additif - Rectificatif

SAS 2 PLACE DES ARCADES

Rectificatif à l'annonce publiée dans LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ du 28/02/2022 concernant SAS 2 PLACE DES ARCADES. Il y avait lieu de lire et fixer le siège de liquidation 2 Place Arcades 26170 BUIS-LE-MARCONNET.

301960500

AVIS

Enquêtes publiques

COMMUNE DE SAINT-ÉTIENNE DE VALOUX (ARDÈCHE)

Enquête publique

Enquête du 19 avril 2022 au 5 mai 2022 pour le projet de désaffectation et d'abandon d'un tronçon de chemin rural dit « Chemin de Montferret » et également sur le projet de création d'un nouveau tronçon de chemin rural situé sur la partie Nord de la parcelle cadastrée section A n°355.
Toute personne pouvant déposer ses observations soit sur le registre papier, soit par courrier postal adressé au commissaire enquêteur en mairie, ou par message électronique à l'adresse : selenite@creation-valoux@gmail.com
Permanence de M. Jean Pierre REVOL, commissaire enquêteur, en mairie le mardi 19 avril 2022 de 13h30 à 16h
302179600

Plan local d'urbanisme

COMMUNE D'ALBON

Révision avec examen conjoint n°1 et modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération du 28 mars 2022, le Conseil Municipal a prescrit la révision avec examen conjoint n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU). L'objet est la réduction de certaines espaces boisés classés. Elle définit les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de la concertation.
Par arrêté du 31 mars 2022, Monsieur le Maire a prescrit la modification n°1 du PLU. Cette modification porte sur les objectifs suivants : mise en compatibilité avec le SCOT des Rives du Rhône, suppression de l'emplacement réservé n°1 et modification du règlement des zones A et N.
Cette délibération et cet arrêté sont affichés et peuvent être consultés en mairie pendant un mois.

302293900



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE DRÔME EN BIOVALLÉE (CCVD)

Commune de Livron sur Drôme - 26 250 Avis d'affichage

Prescription d'une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune (PLU) L'arrêté du président de la CCVD n°92/2022 en date du 31/03/2022 fait l'objet d'un affichage au siège de la CCVD et en mairie de LIVRON SUR DRÔME durant 1 mois minimum.
L'acte de suspension n°92/2022 du 31/03/2022 prescrit la procédure de modification n°4 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Livron sur Drôme (26250).
- Le dossier relatif à cette procédure sera tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée (ex-Rhône des Alpes - Ecole de Val de Drôme - 26400 Eurre) et en mairie de LIVRON SUR DRÔME (90 avenue Joseph Curie) 26250 LIVRON SUR DRÔME, aux jours et heures d'ouverture habituels
- Il sera également publié en ligne sur le site internet de la CCVD : www.valdoctome.com

30294500